



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 3 novembre 2016 à l'adoption des règlements suivants :

Règlement numéro 210-3-2016 intitulé : « *Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 210-2015 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin* » ;

Règlement numéro 002-18-2016 intitulé : « *Règlement aux fins de modifier le règlement de perception relatif à l'entretien des barrages numéro 002-17-2016* ».

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ces règlements sont entrés en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 9^e jour du mois de novembre deux mille seize.

Madeleine Barbeau, greffière